

TEXTES GÉNÉRAUX

**Dahir n° 1-02-311 du 2 ramadan 1423 (7 novembre 2002)
nommant M. Driss Jettou, Premier ministre**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 24,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. – A compter du 2 ramadan 1423 (7 novembre 2002) M. Driss Jettou est nommé Premier ministre.

ART. 2. – A compter de la même date, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Abderrahman Youssoufi en tant que Premier ministre.

ART. 3. – Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.*Fait à Rabat, le 2 ramadan 1423 (7 novembre 2002).*

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5055 du 6 ramadan 1423 (11 novembre 2002).

Dahir n° 1-02-312 du 2 ramadan 1423 (7 novembre 2002) portant nomination des membres du gouvernement

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 24 ;

Vu le dahir n° 1-02-311 du 2 ramadan 1423 (7 novembre 2002) nommant M. Driss Jettou, Premier ministre ;

Sur proposition du Premier ministre ;

Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. – A compter du 2 ramadan 1423 (7 novembre 2002) sont nommés :

Ministre d'Etat	M. Abbas EL FASSI ;
Ministre des affaires étrangères et de la coopération	M. Mohamed BENAÏSSA ;
Ministre de l'intérieur	M. Al Mostafa SAHEL ;
Ministre de la justice	M. Mohamed BOUZOUBAA ;
Ministre des Habous et affaires islamiques	M. Ahmed TOUFIQ ;
Ministre de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement	M. Mohamed EL YAZGHI ;
Ministre des finances et de la privatisation	M. Fathallah OUALALOU ;
Secrétaire général du gouvernement	M. Abdessadek RABIAH ;
Ministre de l'agriculture et du développement rural.....	M. Mohand LAENSER ;
Ministre de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité	M. Mustapha MANSOURI ;
Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse	M. Habib EL MALKI ;
Ministre de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique	M. Khalid ALIOUA ;
Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics	M. Najib Zerouali OUARITI ;
Ministre de la culture	M. Mohamed ACHAARI ;
Ministre des droits de l'Homme	M. Mohammed AUJJAR ;
Ministre de l'artisanat et de l'économie sociale	M. M'hammed KHALIFA ;
Ministre de l'équipement et du transport	M. Karim GHELLAB ;
Ministre de l'industrie, du commerce et des télécommunications	M. Rachid Talbi EL ALAMI ;

Ministre du tourisme	M. Adil DOURI ;
Ministre de la santé	M. Mohamed Cheikh BIADILLAH ;
Ministre de la pêche maritime	M. Tayeb RHAFES ;
Ministre chargé des relations avec le parlement	M. Mohamed Saâd EL ALAMI ;
Ministre de l'énergie et des mines	M. Mohamed BOUTALEB ;
Ministre de la communication, porte-parole du gouvernement	M. Mohamed Nabil BEN ABDALLAH ;
Ministre du commerce extérieur	M. Mustapha MECHAHOURI ;
Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'administration de la défense nationale	M. Abderrahmane SBAL ;
Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères et de la coopération	M. Taieb Fassi FIGHRI ;
Ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères et de la coopération, chargée des Marocains résidant à l'étranger	M ^{me} Nouzha CHEKROUNI ;
Ministre délégué à l'intérieur	M. Fouad Ali EL HIMMA ;
Ministre délégué auprès du ministre de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, chargé de la recherche scientifique	M. Omar Fassi FIGHRI ;
Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires économiques, des affaires générales et de la mise à niveau de l'économie	M. Abderrazak EL MOSSADEQ ;
Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'habitat et de l'urbanisme	M. Ahmed Toufiq HEJIRA ;
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau	M. Abdelkbir ZAHOU ;
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'environnement	M. M'hamed EL MORABIT ;
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité, chargée de la famille, de la solidarité et de l'action sociale	M ^{me} Yasmina BADDOU ;
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité, chargé de la formation professionnelle	M. Said OUBACHA ;
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'alphabétisation et de l'éducation non-formelle	M ^{me} Najima Thay Thay RHOZALI ;
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargé de la jeunesse	M. Mohamed EL GAHS.

ART. 2. – Le présent dahir sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 ramadan 1423 (7 novembre 2002).

Pour contreséing :

Le Premier ministre,

DRISS JETTOU.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5055 du 6 ramadan 1423 (11 novembre 2002).

**Dahir n° 1-02-296 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002)
portant promulgation de la loi n° 65-00 portant code de
la couverture médicale de base.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58.

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au *Bulletin officiel*, à la suite du présent dahir, la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, telle qu'adoptée par la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

Fait à Marrakech, le 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002).

Pour contreséing :

Le Premier ministre,

ABDERRAHMAN YOUSOUFI.

*

* *